

Créée en janvier 2014 à l'initiative de 15 professionnels du Property Management, l'APROMA* a pour vocation de promouvoir et représenter les métiers du Property Management, de participer au développement des filières de formation ainsi que de favoriser les pratiques éthiques.

L'APROMA suit l'évolution de la réglementation et les tendances du marché immobilier pour analyser ses impacts sur les attentes de ses clients afin d'adapter les pratiques professionnelles et les services proposés. Elle accompagne ses adhérents dans la transformation du métier en matière de digitalisation et d'innovation.

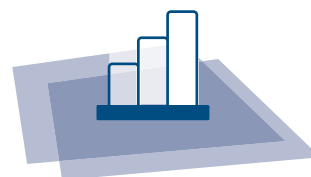
Chiffres-clés 2021



2300
COLLABORATEURS



81 millions de m²
SURFACE IMMOBILIÈRE GÉRÉE



260,5 millions
CHIFFRE D'AFFAIRES

Nos Adhérents



Notre Stratégie



Faire évoluer ensemble notre métier avec des compétences adaptées aux attentes évolutives de nos clients



Promouvoir notre image auprès de nos clients, nos collaborateurs, nos partenaires (Ecoles, Prestataires, Proptech, Autres Associations...)



Fiabiliser et enrichir notre contribution dans la chaîne immobilière par des services à plus forte valeur ajoutée



Augmenter collectivement la confiance de nos clients (Utilisateurs et Investisseurs)

Nos Travaux

Chantier Interopérabilité

Nous avons lancé le chantier Interopérabilité pour gagner en efficacité opérationnelle par un référentiel commun avec l'objectif de fiabiliser la livraison de nos fondamentaux et pour permettre à nos experts collaborateurs de mieux accompagner nos clients dans

leurs enjeux environnementaux, digitaux et serviciels.

Après une phase test réussie sur le Plan Pluri Annuel de Travaux, nous collaborons avec des proptech sur différents cas d'usage afin de construire ce référentiel.

Convergence Numérique

L'APROMA est également membre fondateur de l'Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique (AICN), avec l'ADI, l'ARSEG, l'ASPIM, BuildingSmart France la FEI, FIDJI, la FPI, la RICS France, la SBA, le SYPEMI et l'ULI...

L'ambition de l'AICN consiste à mener une réflexion inter-métiers pour une interopérabilité étendue à toute l'industrie immobilière en travaillant sur des cas d'usage très pragmatiques comme le DOE, la taxonomie, les charges locatives, le décret tertiaire, la gestion des données des consommations énergétiques.

Partenariats avec les écoles spécialisées

Pour promouvoir notre métier et renforcer son attractivité, nous sommes partenaires de plusieurs écoles spécialisées avec lesquelles nous travaillons étroitement pour attirer les jeunes talents dans nos entreprises.

- Présence dans différents comités pédagogiques pour que les évolutions de notre métier soient intégrées dans les programmes d'enseignement.

- Animation de master class, cours et tutorats de projets
- Présence aux jurys de sélection, de mémoires.
- Réalisation d'une enquête annuelle « Perception & Souhaits d'Orientation » auprès des étudiants

En privilégiant une relation forte avec les écoles et leurs étudiants, nous souhaitons assurer la stabilité de nos équipes tout en renforçant leurs compétences, dans l'intérêt de nos clients.

Performance Energétique - Décret Tertiaire

L'APROMA participe au Groupe de Travail « Plateforme Operat » mené par l'ADEME. Notre participation nous permet d'être force de proposition dans l'élaboration de la plateforme. Suite à une concertation avec LUCIOLE (L'Union pour une Consom-

mation Intelligente et Optimisée de l'Energie), nous avons formulé dans un communiqué les rôles de chacun (PM et plateformes) dans l'accompagnement de la performance énergétique de nos clients.

Veille Juridique

L'APROMA consulte des juristes spécialisés, en tant que de besoin, afin de disposer des interprétations adaptées à notre activité qui sont communiquées aux adhérents.

- ➔ Consultation RGPD
- ➔ Consultation Dispositif LAB-FT

Communication – Evènementiel

Nous organisons régulièrement :

- des réunions d'échanges et des rencontres conviviales avec nos partenaires avec nos adhérents et nos partenaires (Ecoles, Proptechs...)

- des conférences et tables rondes avec d'autres associations pendant les évènements de la profession (SIMI, Bim World, et Real IT).

Adhérer à l'APROMA

Conditions d'adhésion

« Pour être adhérent, toute entité membre doit être une société opérant le Property Management qui agit soit pour compte de tiers, soit pour le compte d'un groupe propriétaire de manière intégrée ou filialisée. Elle doit avoir la responsabilité de gérer des actifs pour le compte de mandants personnes morales.

Il assure aussi bien les missions de gérance locative que de syndic de copropriété.

Il peut également assurer des missions de direction d'Association Syndicale Libre (ASL) ou d'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) pour la gestion d'équipements communs, et de gestion de groupement ou association de Restaurant Inter-Entreprises (RIE). » Extraits des Statuts à jour en mars 2022

- La société candidate à l'adhésion doit être parrainée par au moins un membre APROMA. La candidature est soumise à l'approbation du bureau.
- En cas d'avis favorable du bureau, l'admission est effective immédiatement après paiement de la cotisation annuelle. A noter que le refus d'admission n'a pas à être motivé.

Dossier de demande d'admission

Il doit être adressé, par correspondance ou par email au président de l'Association à l'adresse suivante :

aproma.secretariat.general@gmail.com et doit comporter les éléments suivants :

- **Lettre expliquant votre motivation à rejoindre APROMA et l'apport du nouvel adhérent à l'association**
- **Extrait Kbis de moins de 3 mois**
- **Fiche de candidature remplie.**

Montant de la cotisation annuelle

La cotisation annuelle est calculée sur la base du chiffre d'affaires (N-1) selon le barème révisable chaque année lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. La cotisation annuelle est due pour l'année civile en cours quelle que soit la date d'adhésion.

- **La cotisation 2022 est d'un montant forfaitaire de 3 000 €**
- **La cotisation des années suivantes sera calculée selon le tableau ci-dessous**

Barème de Cotisations

Tranche CA N-1	Montant Cotisation
0 - 5 millions €	2 500 €
5 - 10 millions €	3 000 €
10 - 20 millions €	4 000 €
20 - 30 millions €	5 000 €
+ 30 millions €	6 000 €

Fiche de candidature

Identité de la société candidate

Dénomination commerciale et juridique de la structure :

Appartenance à un groupe :

Adresse du siège social :

Coordonnées téléphoniques

Fixe : Mobile :

E-mail :

Nom du représentant légal :

Objet social :

Activités exercées :

Correspondant APROMA

Nom Prénom

Fonction

Mobile Mail

Chiffres clés de la structure

Chiffre d'affaires 2021 :

Effectif salarié :

Nombre de m² gérés à la date de candidature :

Adhésion à des organisations syndicales ou professionnelles :

Désignation du parrain, membre de l'association

Société :

Nom du parrain :

Fait à : le 2022

Signature